

NOTE d'INFORMATION

95.25

Mai 1995

Les zones d'éducation prioritaires à la rentrée 1994



DIRECTION
DE L'ÉVALUATION
ET DE LA PROSPECTIVE

Les modifications apportées par les recteurs à la carte des zones d'éducation prioritaires (ZEP) à la rentrée 1994 ont été peu importantes. On compte à cette date près de 6 200 écoles ou établissements publics du second degré répartis dans 558 ZEP : 5 300 écoles (9,6 % des écoles), 700 collèges (14,2 % des collèges), une centaine de lycées professionnels (7,5 % des LP) et une trentaine de lycées d'enseignement général et technologique (2,4 % des LEGT).

Ces proportions sont assez stables par rapport à la période 1990-1993 : hausse très faible pour les écoles, baisse légère pour les collèges, plus marquée pour les lycées professionnels, la présence des LEGT en ZEP reste marginale.

Les situations restent toutefois très variables d'une académie à l'autre : rapportés à l'ensemble des élèves scolarisés dans le public, 12,4 % des écoliers, 14,9 % des collégiens et 7,2 % des élèves de LP sont en ZEP, soit 11,3 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement public, mais cette proportion varie de 5,2 % dans l'académie de Rennes à 21,3 % dans celle de la Réunion.

La progression des connaissances en français et en mathématiques des élèves sur les trois années du cycle des approfondissements est du même ordre de grandeur en ZEP et hors ZEP, à condition, toutefois, de raisonner "toutes choses égales par ailleurs".

La carte des zones d'éducation prioritaires, que les recteurs étaient conviés à actualiser par la circulaire n° 94-082 du 26 janvier 1994, a relativement peu évolué à la rentrée 1994.

Le nombre de ZEP reste stable

A la rentrée 1982 - date de mise en place effective des premières zones d'éducation prioritaires - on comptait 362 ZEP ; ce nombre s'est ensuite accru sensiblement pour atteindre 554 sur la période 1990-1993.

A la rentrée 1994, il y a stabilité du nombre de ZEP : on en compte désormais 558, dont 530 en France métropolitaine (tableau I).

Cette stabilité s'observe dans toutes les académies : aucune ne présente une variation significative du nombre de ses ZEP. Cette stabilisation peut indiquer que la carte des ZEP est désormais assez bien ajustée aux objectifs visés (les ZEP correspondent, dans chaque académie, aux principaux quartiers urbains en difficulté et aux zones rurales les plus défavorisées) ; mais elle peut aussi être liée à la difficulté de modifier cette carte.

Cette stabilité se reflète aussi dans les nombres et proportions d'écoles et d'établissements en ZEP (voir ci-après). D'une façon générale, la taille et la composition des ZEP étant très diverses, il est plus pertinent de considérer les

nombres et proportions d'établissements et d'élèves en ZEP plutôt que le nombre de zones lui-même.

9,7 % des établissements scolaires publics sont en ZEP

Sur l'ensemble de la métropole et des départements d'outre-mer, on compte, à la rentrée 1994, 6 176 écoles ou établissements publics du second degré en ZEP (1) : 5 334 écoles (soit 9,6 % des écoles), 716 collèges (soit 14,2 % des collèges), 92 LP (soit 7,5 % des LP), l'engagement des LEGT restant marginal (34 LEGT, soit 2,4 %) (tableau II). Par rapport à la période antérieure (1990-1993), les proportions sont en hausse très faible pour les écoles et les LEGT, en baisse légère pour les collèges, et plus marquée pour les LP (dont 9,3 % étaient précédemment en ZEP). Globalement, la proportion d'établissements en ZEP est restée stable (9,7 %) par rapport à la période 1990-1993. La diminution du nombre d'établissements en ZEP (de 6 454 en 1990 à 6 176 en 1994) correspond, en fait, à la baisse globale du nombre total d'établissements (due notamment à la fermeture d'écoles).

(1) Auxquels il faut ajouter cinq unités annexes (deux sections d'éducation spécialisée et trois sections d'enseignement professionnel) se trouvant en ZEP alors que leurs établissements de rattachement n'y sont pas.

Tableau I - Évolution du nombre de zones d'éducation prioritaires par académie

France métropolitaine + DOM - Public

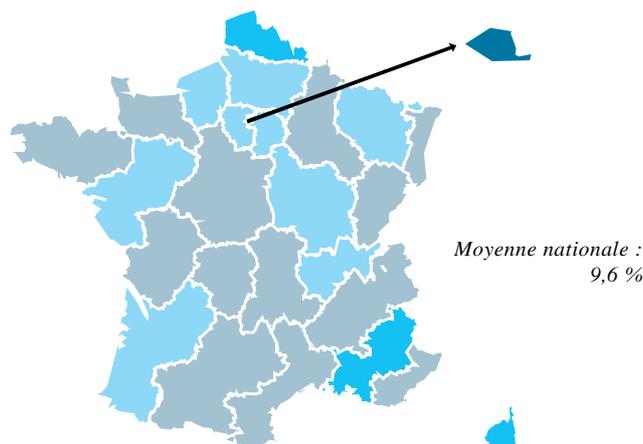
Académies	1982-1983	1990-1991	1994-1995
Aix-Marseille	44	31	31
Amiens	11	22	22
Antilles-Guyane	7	11	11
Besançon	18	17	18
Bordeaux	13	33	34
Caen	6	8	8
Clermont-Ferrand	11	5	6
Corse	0	6	6
Créteil	17	26	25
Dijon	19	21	20
Grenoble	17	21	21
Lille	37	62	64
Limoges	0	7	5
Lyon	21	31	31
Montpellier	16	16	16
Nancy-Metz	21	33	35
Nantes	6	25	25
Nice	7	8	8
Orléans-Tours	7	18	18
Paris	6	14	14
Poitiers	9	12	12
Reims	10	17	18
Rennes	9	13	13
Réunion	0	17	17
Rouen	18	21	21
Strasbourg	6	12	11
Toulouse	14	17	19
Versailles	12	30	29
France métropolitaine	355	526	530
DOM	7	28	28
Total	362	554	558

On observe donc un certain recentrage de la politique ZEP sur les écoles et les collèges, avec une légère tendance au désengagement des lycées professionnels.

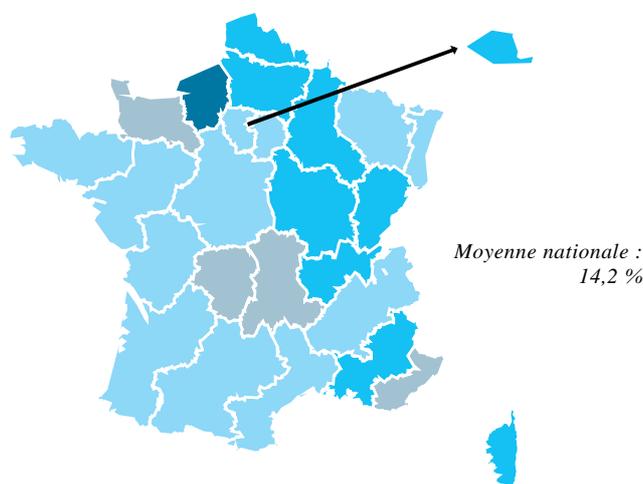
Si l'on exclut les écoles ou établissements fermés entre 1990-1991 et 1994-1995, sur 6 093 écoles ou établissements en ZEP en 1990 encore ouverts à la rentrée 1994, seuls 196 (soit 3,2 %) sont sortis de ZEP : 157 écoles, 20 collèges, 19 LP ou LEGT. A l'inverse, 462 écoles ou établissements sont nouvellement en ZEP à la rentrée 1994 (2) : 424 écoles, 22 collèges, 16 LP ou LEGT (soit 7,5 % de l'ensemble des écoles et établissements en ZEP à la rentrée 1994).

Les situations restent extrêmement variables d'une académie à l'autre. Tandis que les départements d'outre-mer, les académies de Paris, de Corse, de Lille et d'Aix-Marseille comptent plus de 16 % de l'ensemble de leurs établissements en ZEP (et jusqu'à 26 % pour la Réunion), les proportions sont inférieures à 6 % à Besançon, Clermont-Ferrand, Limoges, Poitiers, Rennes et Strasbourg, et proches de 4 % à Caen. De telles disparités résultent à la fois de besoins variables selon les académies mais aussi de politiques différentes dans le choix, plus ou moins sélectif, des zones prioritaires (voir les cartes).

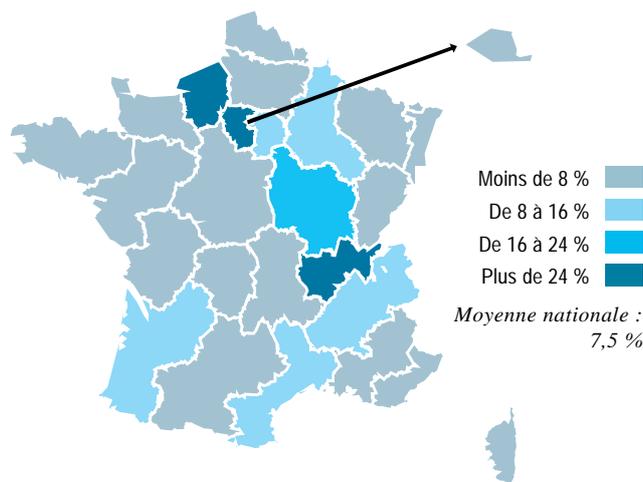
Proportion d'écoles en ZEP par académie à la rentrée 1994



Proportion de collèges en ZEP par académie à la rentrée 1994



Proportion de lycées professionnels en ZEP par académie à la rentrée 1994



(2) Ces nombres d'entrées et de sorties de ZEP surestiment sans doute un peu l'ampleur des modifications intervenues car d'éventuels changements d'immatriculation d'établissements en ZEP sont comptabilisés à la fois comme entrants (sous leur nouveau numéro) et comme sortants (sous l'ancien).

La composition des zones étant très variable, l'implication des établissements des divers types l'est aussi selon les académies. Certaines académies ont à la fois beaucoup d'écoles et de collèges en ZEP, notamment Aix-Marseille, la Corse, Lille, Paris, Rouen et l'outre-mer. Dans d'autres, ce sont les collèges qui sont particulièrement impliqués (Besançon, Dijon, Lyon, Reims). Dans l'académie de Bordeaux, où les écoles ZEP en zone rurale sont relativement nombreuses, seule l'implication des écoles est supérieure à la moyenne. Enfin, l'appartenance de lycées professionnels aux ZEP s'observe dans dix-sept académies, mais elle est surtout le fait d'un petit nombre d'entre elles : Lyon, Versailles, Rouen, Grenoble et Dijon principalement.

**Les ZEP regroupent
11,3 % des élèves
de l'enseignement public**

Ces disparités se retrouvent quand on considère la proportion d'élèves en ZEP : au niveau national, celle-ci est de 11,3 % à la rentrée 1994 (12,4 % pour les écoliers, 14,9 % pour les collégiens et 7,2 % pour les élèves de LP), mais elle varie selon les académies de 5,2 % (Rennes) à 21,3 % (la Réunion).

Par rapport à la rentrée 1990, la proportion globale d'élèves en ZEP a un peu diminué en France métropolitaine, passant de 11,3 % à 10,9 % (elle a en revanche augmenté dans les DOM). Cette diminution n'est pas due aux modifications apportées à la carte des ZEP, qui sont restées, comme on l'a vu, très limitées à la rentrée 1994. En effet, lorsqu'on compare la situation actuelle à celle observée en 1992-93, on remarque au contraire une légère progression du pourcentage d'élèves en ZEP (de 11,1 % à 11,3 % sur l'entité France métropolitaine + DOM). La régression observée globalement entre 1990 et 1994 est donc due à une évolution plus défavorable de la démographie scolaire en ZEP entre 1990 et 1992. Cette évolution s'est inversée entre 1992 et 1994. Ainsi, sur l'ensemble France métropolitaine + DOM, la proportion d'écoliers en ZEP a légèrement progressé (de 12,1 % en 1992 à 12,4 % en 1994), celle des collégiens est restée stable (14,9 %) tandis que celles des élèves de LP et de LEGT ont légèrement diminué (de 8,2 % à 7,2 % pour les LP, de 2 % à 1,8 % pour les LEGT).

La comparaison des situations 1992 et 1994 fait apparaître (tableau III) :

- concernant les écoles : une augmentation de la part des écoliers en ZEP dans seize académies, la stabilité dans

Tableau II - Nombre et proportion d'établissements en ZEP à la rentrée 1994
France métropolitaine + DOM - Public

	Écoles		Collèges (1)		LP (1)		Lycées (1)		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Aix-Marseille	321	16,2	45	23,8	1	2,1	0	0,0	367	16,1
Amiens	218	8,6	28	16,8	3	6,3	0	0,0	249	8,9
Antilles-Guyane	180	26,1	18	18,2	2	8,3	3	13,0	203	24,3
Besançon	92	5,4	20	17,1	0	0,0	0	0,0	112	6,0
Bordeaux	395	14,1	37	15,2	6	9,1	3	4,5	441	13,8
Caen	67	4,3	11	7,2	0	0,0	0	0,0	78	4,4
Clermont-Ferrand	74	4,8	6	4,2	0	0,0	0	0,0	80	4,6
Corse	56	18,9	5	17,9	0	0,0	0	0,0	61	18,2
Créteil	286	11,2	48	15,0	6	8,2	0	0,0	340	11,1
Dijon	200	8,8	30	18,6	4	17,4	0	0,0	234	9,4
Grenoble	194	6,3	28	12,0	8	14,5	2	2,8	232	6,7
Lille	608	16,7	77	23,2	1	0,9	0	0,0	686	16,5
Limoges	50	6,3	5	6,4	1	5,0	0	0,0	56	6,1
Lyon	261	11,4	38	18,6	21	32,8	0	0,0	320	12,2
Montpellier	146	7,1	19	10,7	3	9,1	0	0,0	168	7,3
Nancy-Metz	264	8,2	31	13,1	0	0,0	0	0,0	295	8,3
Nantes	219	9,6	27	11,5	0	0,0	0	0,0	246	9,4
Nice	71	6,4	9	7,3	0	0,0	0	0,0	80	6,2
Orléans-Tours	162	6,5	23	9,9	0	0,0	0	0,0	185	6,6
Paris	172	27,0	21	19,4	0	0,0	0	0,0	193	22,3
Poitiers	89	4,8	13	8,1	0	0,0	0	0,0	102	4,9
Reims	135	6,9	23	16,0	4	12,9	2	5,3	164	7,6
Rennes	119	6,1	17	8,2	0	0,0	0	0,0	136	6,0
Réunion	132	27,0	15	25,4	2	12,5	0	0,0	149	25,8
Rouen	225	11,2	46	27,7	9	24,3	3	6,4	283	12,6
Strasbourg	78	4,3	15	10,8	1	3,6	1	2,0	95	4,7
Toulouse	201	6,9	18	8,1	1	1,6	0	0,0	220	6,8
Versailles	319	9,5	43	11,3	19	24,7	20	15,5	401	10,2
France métropolitaine	5 022	9,2	683	13,9	88	7,4	31	2,2	5 824	9,4
DOM	312	26,5	33	20,9	4	10,0	3	7,9	352	24,9
France métropolitaine + DOM	5 334	9,6	716	14,2	92	7,5	34	2,4	6 176	9,7

(1) Rappel : les unités annexes (SES, SET, SEP, ...) rattachées aux EPLE en ZEP sont de facto en ZEP.

trois académies et une diminution dans neuf académies. Cette diminution est très faible (inférieure ou égale à 0,2 point) dans huit de ces neuf cas (à savoir dans les académies de Créteil, Dijon, Limoges, Montpellier, Nice, Paris, Strasbourg et Versailles) ; elle n'est sensible qu'à Toulouse (- 0,7 point) où le nombre et la proportion d'écoles en ZEP ont, eux-mêmes, sensiblement diminué (il y a eu dans ce cas une modification non négligeable de la carte des ZEP elle-même avec, en particulier, la diminution des ZEP rurales) ;

- concernant les collèges : les évolutions de la proportion de collégiens en ZEP sont beaucoup plus disparates dans les différentes académies ; entre 1992 et 1994, cette proportion a augmenté dans huit académies (Créteil, Lille, Rennes, Rouen, et surtout Caen, Reims, Versailles et Antilles-Guyane), elle est restée stable dans trois académies, et a diminué dans les dix-sept autres (la baisse n'est toutefois supérieure à 0,5 point que dans les académies d'Amiens, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges et la Réunion).

Tableau III - Proportion d'élèves en ZEP à la rentrée 1994

France métropolitaine + DOM - Public

	% d'écoliers en ZEP		% de collégiens en ZEP		% global d'élèves en ZEP (1) en 1994-95
	1994-1995	Rappel 1992-93	1994-1995	Rappel 1992-93	
Aix-Marseille	17,4	17,4	20,8	21,1	15,2
Amiens	13,2	12,6	19,5	20,1	12,7
Antilles-Guyane	21,2	16,5	14,6	12,8	16,8
Besançon	10,0	9,7	19,2	19,5	10,3
Bordeaux	12,9	12,1	12,8	12,9	11,3
Caen	8,0	7,1	9,5	8,8	6,8
Clermont-ferrand	7,8	6,3	5,8	6,6	5,7
Corse	28,1	28,0	20,8	20,9	21,2
Créteil	12,1	12,3	16,2	16,1	11,3
Dijon	11,8	11,9	21,3	21,6	12,6
Grenoble	8,2	8,2	12,9	13,6	8,9
Lille	19,4	18,9	22,3	21,9	16,1
Limoges	6,8	7,0	8,9	10,6	6,2
Lyon	14,1	12,7	19,2	19,2	14,3
Montpellier	9,6	9,7	12,0	12,1	9,1
Nancy-metz	11,0	10,4	13,5	14,0	9,4
Nantes	9,9	9,8	9,7	10,1	7,8
Nice	7,3	7,4	7,2	7,3	6,0
Orléans-tours	9,5	9,3	10,2	10,7	7,9
Paris	27,2	27,3	18,5	18,9	17,8
Poitiers	6,6	6,6	9,2	9,2	6,0
Reims	12,9	12,8	21,5	20,9	14,0
Rennes	5,9	5,8	8,2	8,0	5,2
Réunion	24,4	24,1	24,0	24,6	21,3
Rouen	17,8	17,4	26,5	26,0	18,6
Strasbourg	7,7	7,8	11,4	11,4	7,4
Toulouse	7,8	8,5	6,3	6,7	5,9
Versailles	10,4	10,6	12,1	11,7	11,6
France métropolitaine	11,9	11,8	14,7	14,8	10,9
DOM	22,7	20,0	18,9	18,1	18,8
Total	12,4	12,1	14,9	14,9	11,3

(1) Y compris les lycéens.

86 % des établissements scolaires en ZEP sont en milieu urbain

Les écoles et établissements en ZEP restent très majoritairement implantés en milieu urbain : 86 % se trouvent dans des agglomérations urbaines, alors que, sur l'ensemble des établissements, cette proportion n'est que de 60 %.

- 16 % seulement des écoles en ZEP sont dans des communes rurales, alors que c'est le cas de 44 % de l'ensemble des écoles. A l'inverse, plus de la moitié (53 %) des écoles ZEP sont situées dans de grosses agglomérations urbaines (d'au moins 100 000 habitants) bien que ces agglomérations ne regroupent que 29 % de l'ensemble des écoles.

- De même, 56 % des collèges en ZEP sont situés dans ces "grosses" agglomérations urbaines, contre 39 % de l'ensemble des collèges.

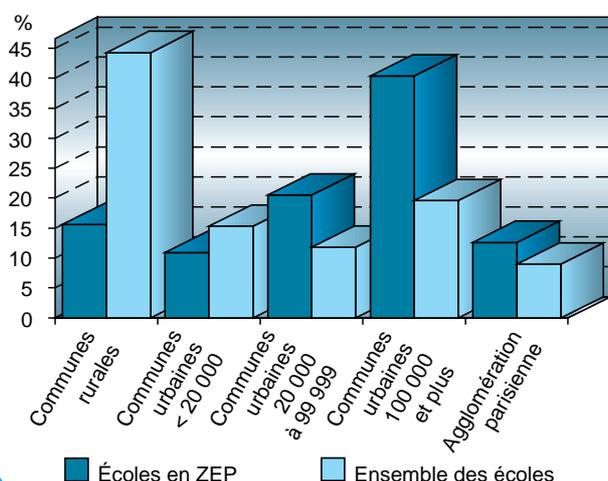
Ceci traduit le fait que les quartiers ou zones d'habitation retenus en 1990 - et confirmés en 1994 - comme étant en difficulté et devant faire l'objet de la "politique ZEP" se trouvent très majoritairement être des quartiers de grandes agglomérations urbaines.

Ainsi, sur 558 ZEP, trente-deux seulement sont des ZEP rurales, au sens où tous leurs établissements sans exception sont en milieu rural (parmi elles, sept se trouvent dans l'académie de Bordeaux et six dans celle de Toulouse), et soixante ZEP ont une

partie de leurs établissements situés en milieu rural. De même, les élèves des écoles et établissements ZEP situés en milieu rural ne représentent que 4,5 % des élèves de ZEP, soit 0,5 % de l'ensemble des élèves des établissements publics.

Bruno Liensol / DEP B3

Répartition comparée des écoles en ZEP et de l'ensemble des écoles selon le type de localisation



POUR EN SAVOIR PLUS

Voir les Notes d'information 93.03, 91.36, 90.44.

L'évaluation des zones d'éducation prioritaires, Les Dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, DEP, septembre 1992.

Tableau IV - Répartition des établissements en ZEP selon le type et la taille de la commune d'implantation

France métropolitaine + DOM - Public

1994-1995

	Communes rurales	Agglomérations urbaines de moins de 20 000 habitants	Agglomérations urbaines de 20 000 à moins de 100 000 habitants	Agglomérations urbaines de 100 000 à moins de 2 000 000 habitants	Agglomération parisienne	Total urbain	Ensemble
Écoles en ZEP	15,6	10,9	20,5	40,4	12,6	84,4	100,0
Ensemble des écoles	44,3	15,3	11,8	19,6	9,0	55,7	100,0
Collèges en ZEP	7,4	14,0	22,6	42,5	13,5	92,6	100,0
Ensemble des collèges	17,6	28,4	15,1	25,4	13,5	82,4	100,0
LP en ZEP	1,1	14,1	22,8	35,9	26,1	98,9	100,0
Ensemble des LP	2,2	24,8	25,3	34,0	13,7	97,8	100,0
LEGT en ZEP	0,0	14,7	14,7	14,7	55,9	100,0	100,0
Ensemble des LEGT	0,5	25,3	24,0	31,2	19,0	99,5	100,0
Ensemble des établi. en ZEP	14,4	11,4	20,8	40,3	13,1	85,6	100,0
Ensemble des établissements	40,2	16,8	12,6	20,7	9,7	59,8	100,0

Lecture : 40,4 % des écoles en ZEP sont implantées dans des communes appartenant à des agglomérations comprises entre 100 000 habitants et 200 000. La taille des agglomérations est appréciée à partir du recensement de 1990.

LES ZEP

Les zones d'éducation prioritaires (ZEP) ont été mises en place de façon effective, pour la plupart d'entre elles, à la rentrée 1982. A la rentrée 1990, une nouvelle impulsion a été donnée par le ministère de l'Éducation nationale à la politique des ZEP, et leur carte a été redéfinie par les rectorats, initialement pour une période de trois ans, prolongée d'un an par la suite.

A l'issue de cette période, la circulaire n° 94-082 du 26 janvier 1994 invitait les recteurs à aménager le réseau des ZEP et à apporter d'éventuels infléchissements à cette politique.

Rappelons que la politique des zones d'éducation prioritaires a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les

zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque voire un obstacle pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur insertion sociale." L'objectif premier de cette politique est "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 du 1er février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un "projet de zone" cohérent, mis en oeuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Cette équipe est coordonnée par un responsable de zone assisté d'un coordonnateur.

Comparaison des performances des élèves scolarisés en ZEP et hors ZEP

En 1994, on dispose de résultats individuels d'élèves aux évaluations de français et de mathématiques à l'entrée en CE2 et en sixième. Ces résultats reposent sur des échantillons de 2 500 élèves environ, représentatifs au niveau national. Ces données permettent de comparer les performances des élèves scolarisés en ZEP à celles des élèves scolarisés hors ZEP.

A l'entrée en CE2 et en sixième, les élèves scolarisés en ZEP maîtrisent moins bien, en moyenne, le français et les mathématiques que les autres : sur un maximum de 100, le score moyen des élèves de ZEP est inférieur de 8 à 10 points à celui des autres, selon le niveau et la discipline considérés. C'est en CE2 que les écarts entre les scores moyens des élèves scolarisés en ZEP et ceux des élèves hors ZEP sont les plus forts (tableau I).

Les élèves scolarisés en ZEP n'ont pas les mêmes caractéristiques individuelles socio-démographiques et scolaires que les autres : en particulier, ils sont issus de milieux plutôt moins favorisés, et sont plus souvent en retard scolaire que les autres élèves. Les écarts relevés ci-dessus dépendent fortement de ces différences de contexte et ne reflètent donc pas, uniquement, le fait d'être en ZEP.

Tableau I - Pourcentages de réussite en français et en mathématiques à l'évaluation CE2-6ème en 1994

	Niveau CE2		Niveau 6ème	
	Français	Mathématiques	Français	Mathématiques
ZEP	53,6 (10,4)	52,1 (10,8)	57,1 (9,6)	54,2 (9,5)
hors ZEP	63,0 (18,1)	61,8 (18,6)	65,4 (16,7)	62,9 (16,3)

NB : dans ce tableau, le mode de repérage ZEP/hors ZEP se fait par le biais de l'établissement où est scolarisé l'élève en septembre 1994. Il s'agit donc d'écoles en CE2 et de collèges au niveau de la sixième. Entre parenthèses figurent les écarts-types des estimations. Ils permettent d'apprécier la précision de ces pourcentages de réussite qui, mesurés sur un échantillon, sont affectés d'une erreur aléatoire. Par exemple, le vrai pourcentage de réussite en français en CE2 en ZEP est compris entre $53,6 - (2 \times 10,4) = 32,8$ et $53,6 + (2 \times 10,4) = 74,4$.

... / ...

Tableau II - Modèle présentant l'impact des variables sur le score global en CE2

Niveau CE2 - septembre 1994

Variable de référence	Variables actives	Coefficient	t de student
Sexe			
Fille	Garçon	- 1,1	- 1,7 ns
Age			
Huit ans ou moins	9 ans ou plus	- 8,9	- 9,2 *
Profession du responsable			
Ouvrier	Cadre supérieur	11,5	11,1 *
	Cadre moyen	6,3	6,8 *
	Employé	3,4	3,2 *
	Non-salarié	3,2	3,2 *
	Inactif	- 1,8	- 1,2 ns
Élève scolarisé hors ZEP	Élève scolarisé en ZEP	- 6,9	- 6,2
Constante		60,0	45,0 *
Pourcentage de variance expliquée			15,7 %

Lecture : une fille âgée de huit ans ou moins et dont le père est ouvrier, qui est scolarisée dans une école située hors ZEP, réalise un score global (français + mathématiques) de 60 points sur 100. Si elle est scolarisée dans une école située en ZEP, son score global diminue de 6,9 points.

Tableau III - Modèle présentant l'impact des variables sur le score global en 6ème, compte tenu du score en CE2, donc sur la progression en CE2, CM1, CM2

Niveau sixième - septembre 1994

Variable de référence	Variables actives	Coefficient	t de student
Sexe			
Fille	Garçon	- 0,2	- 0,2 ns
Age			
11 ans ou moins	12 ans (un an de retard)	- 3,9	- 3,3 *
	13 ans ou plus (deux ans de retard au moins)	- 4,8	- 2,2 *
Profession du responsable			
Ouvrier	Cadre supérieur	5,7	4,6 *
	Cadre moyen	4,0	3,5 *
	Employé	1,5	1,1 ns
	Non-salarié	2,3	1,7 ns
	Inactif	- 4,3	- 2,1 *
École d'origine hors ZEP	École d'origine en ZEP	- 4,0	- 1,8 ns
Score CE2		0,48	14,9
Constante		31,2	12,9 *
Pourcentage de variance expliquée			49,7 %

Lecture : une fille âgée de onze ans ou moins et dont le père est ouvrier, qui a été scolarisée en CM2 dans une école située hors ZEP, réalise un score global (français + mathématiques) de 31,2 points sur 100, augmenté de 0,48 fois son score à l'entrée au CE2. Une fille de mêmes caractéristiques mais scolarisée dans une école située en ZEP aura un score au début de 6ème inférieur de 4 points à celui de la précédente, ce qui n'est pas significatif statistiquement.

Procédure d'analyse de la variance

L'analyse de la variance permet de prendre en compte simultanément un ensemble de variables qualitatives à plusieurs modalités, le coefficient mesure l'écart, "toutes choses égales par ailleurs", par rapport à une modalité choisie comme référence.

En regard de ce coefficient est porté le degré de significativité (t de student) :

ns : le coefficient n'est pas significatif, c'est-à-dire que, quelle que soit la valeur de coefficient, la modalité n'exerce aucun impact sur le score global.

* : le coefficient est significatif à 5 %.

La modalité joue un rôle très important sur le score global.

Pour tenir compte de ces effets de contexte, il faut construire un modèle qui isole l'impact réel net de la variable ZEP sur les performances globales. Dans un modèle de ce type, l'écart entre le score des élèves de ZEP et ceux des élèves hors ZEP se réduit : 7 points au niveau du CE2 et un peu plus de 5 points au niveau de la sixième (cela étant le modèle est peu explicatif).

Au niveau de la sixième, l'écart net relevé entre les scores des élèves en ZEP et des élèves hors ZEP devient non significatif si l'on tient compte du niveau cognitif des élèves à l'entrée au CE2. Dans ce modèle, l'appréhension de la

notion "élève scolarisé en ZEP" se fait en référence à l'école d'origine de l'élève, c'est-à-dire celle où il était scolarisé au niveau du CM2, cet indicateur semblant plus cohérent avec la notion de progression.

Au final, la progression des connaissances en français et en mathématiques des élèves sur les trois années du cycle des approfondissements est du même ordre de grandeur en ZEP et hors ZEP, à condition, toutefois, de raisonner "toutes choses égales par ailleurs".

Agnès Brizard / DEP C2